



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 JUIN 2026

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS, CHEMIN DES AIRES – PARCELLES AK 758 – 759 – 787 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 350 M²

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six Juin à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – M. BENOIT Gérard – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne –
M. JULLIEN Bernard – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – Mme BARDIES Frédérique – M. CARMONA
Alain – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – M. DI GIOVANNI
Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme PELEGRINA Geneviève a donné procuration à M. ROVIRA Marc
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
Mme SACCO Virginie a donné procuration à Mme BARDIES Frédérique
Mme ORSINI Chantal a donné procuration à M. BERTRAND Philippe
M. MEGUEDMI Smaïl a donné procuration à M. DELAHAYE Guy

ABSENTS EXCUSES :

M. DALCANT Jacques – M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy –
Mme GIACHINO Lisa.



MME PIERRAT BRIGITTE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 26 Juin 2025.
Délibération N° DM_20250626N060

OBJET : ACQUISITION DE TERRAINS, CHEMIN DES AIRES – PARCELLES AK 758 – 759 – 787 D'UNE SUPERFICIE TOTALE DE 350 M²

Monsieur Guillaume JULIEN, 7^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire, informe l'Assemblée que Madame BOYER Josette, suite au décès de son mari Monsieur BOYER Jean Claude, a sollicité la Commune, pour l'acquisition de terrains d'une superficie totale de 350 M² composés de 3 parcelles cadastrées AK 758, 759, 787 situées chemin des Aires, en continuité de parcelles privées communales.

Il fait savoir :

- Que Madame BOYER Josette a proposé la cession de ces terrains au prix de 27.000,00 Euros et ce, dès que la succession sera réglée,
- Qu'après différents contacts, la Commune a fait savoir qu'elle souhaitait se porter acquéreur de ces parcelles,
- Qu'en effet, cela permettrait à la Commune de pouvoir maîtriser une emprise foncière de plus de 1.000 M² dans le village afin d'étudier et de réaliser l'aménagement d'un parking nécessaire pour le stationnement des habitants du village.

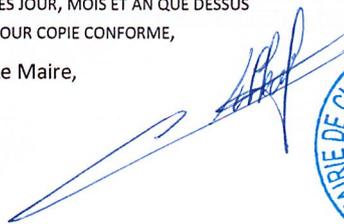
Monsieur le Maire propose alors aux membres du Conseil Municipal, les conditions financières étant très satisfaisantes pour la Commune :

- d'approuver l'acquisition des terrains situés chemin des Aires, d'une superficie totale de 350 M², cadastrés AK 758 – 759 – 787, au prix de 27.000,00 Euros, auxquelles s'ajoutent les frais notariés à la charge de la Commune,
- et, dans l'affirmative, de l'autoriser à signer l'acte à intervenir, rédigé par l'étude de Maître VACHIER Valérie, notaire des deux parties.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, A L'UNANIMITE :

- **APPROUVE** l'acquisition des terrains, situés chemin des Aires, d'une superficie totale de 350 M², cadastrés AK 758 – 759 – 787, au prix de 27.000,00 Euros, auxquelles s'ajoutent les frais notariés à la charge de la Commune,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte authentique à intervenir, rédigé par l'étude de Maître VACHIER Valérie, notaire des deux parties ainsi que tous les documents relatifs à cette décision.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 3-1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DEUX JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME, Le Maire,</p>   <p>René VILLARD</p>
---	--